



NOTE DE TRAVAIL

SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN

Montréal, 18 – 22 mars 2013

Point 2 : Examen de questions clés et du cadre réglementaire corrélatif

Point 2.8 : Mise en œuvre des politiques et orientations de l'OACI

**ÉTABLIR LES PRIORITÉS DU TRAVAIL DE L'OACI DANS LE DOMAINE
DU TRANSPORT AÉRIEN**

(Note présentée par les États-Unis d'Amérique)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le travail et la gestion des ressources effectués par l'OACI dans le domaine du transport aérien se verraient renforcés par l'établissement de priorités relatives pour les tâches à entreprendre. Les États et les parties intéressées pourraient aider concrètement l'Organisation à cet égard, en exprimant leurs préférences.

Suite à donner : La Conférence est invitée à souscrire aux recommandations présentées au paragraphe 2.

Références : Les références ATConf/6 peuvent être consultées sur le site www.icao.int/meetings/atconf6.

1. ANALYSE

1.1 Dans ses notes de travail destinées à la Conférence, le Secrétariat de l'OACI a proposé plus de 50 tâches, projets et activités distincts dans le domaine du transport aérien. L'Annexe à la présente note énumère les tâches proposées, groupées par point de l'ordre du jour. Certaines constituent des suites du travail en cours, tandis que d'autres sont de nouvelles initiatives. Si toutes ces tâches étaient menées, il faudrait un engagement considérable de ressources de la part tant de l'OACI que des États. Il serait utile et prudent d'établir des priorités relatives pour le travail de l'OACI dans le domaine du transport aérien et de tenir compte des priorités de politique ainsi que des ressources requises. Cela aiderait le Conseil et le Secrétariat lorsqu'ils examineront les résultats de la Conférence, le plan stratégique de l'OACI et le projet de budget pour le prochain triennat.

1.2 Les États, ainsi que les parties intéressées, pourraient aider concrètement l'Organisation à cet égard, en exprimant leurs préférences. Pendant la Conférence, nous invitons les États et les organisations ayant statut d'observateurs à exprimer leurs préférences sur les priorités relatives pour les tâches énumérées en Annexe. Étant donné qu'une analyse et une réflexion complémentaires seront nécessaires, y compris sur toute tâche supplémentaire que pourrait approuver la Conférence, il

conviendrait de fixer une période pour l'expression d'avis supplémentaires. Il serait très utile que les préférences soient exprimées en termes de priorité haute, moyenne ou basse.

2. **RECOMMANDATION**

2.1 Il est recommandé que, dans le sillage de la conclusion de la Conférence, l'OACI détermine une période pour permettre aux États et aux parties intéressées d'exprimer leurs préférences sur les priorités relatives pour les tâches dans le domaine du transport aérien énumérées en Annexe et pour toute autre tâche que la Conférence aura approuvées.

APPENDICE

TÂCHES DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT AÉRIEN

T Â C H E	PROJET OU ACTIVITÉ	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	WP #
1	Actualiser, selon les besoins, le modèle d'accord sur les services aériens (TASA)	1.1	17
2	Aider les États dans leurs efforts de libéralisation en renforçant le dispositif du « marché »	1.1	17
3	Entreprendre des formations, des séminaires régionaux ou des activités similaires supplémentaires	1.1	17
4	Assurer le suivi des évolutions des réglementations, mener des études sur des questions majeures et fournir des orientations de politique et une aide aux États	1.1	17
5	Élaborer des bases de données pertinentes telles que la Base de données sur les accords de services aériens du monde (Doc 9511), ainsi que des études de cas sur les expériences de libéralisation.	1.1	17
6	Coopérer avec les organisations internationales et régionales et avec l'industrie pour surveiller les entraves à un système de transport aérien durable et pour définir, en concertation, des stratégies clés destinées à surmonter ces entraves en encourageant l'approche « penser globalement et agir localement ».	1.1	22
7	Surveiller les évolutions de l'industrie et partager l'analyse	1.1	23
8	Promouvoir les politiques et orientations de l'OACI sur les coûts de la sûreté de l'aviation et les redevances connexes	1.2	18
	Vols de nuit :	2.1	8
9	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les pratiques, tenir les États informés et promouvoir les orientations de l'OACI 	2.1	8
10	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des orientations de politique, explorer des façons d'aborder les problèmes 	2.1	8
11	<ul style="list-style-type: none"> Informers les États des évolutions significatives et du travail de l'OACI 	2.1	8
	Créneaux d'aéroports :	2.1	11
12	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des orientations de politique, explorer des façons d'aborder les problèmes aux aéroports 	2.1	11
13	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les pratiques, tenir les États informés et promouvoir les orientations de l'OACI 	2.1	11
14	<ul style="list-style-type: none"> Informers les États des évolutions significatives et du travail de l'OACI 	2.1	11
	Accès aux marchés :	2.1	13
15	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un accord multilatéral pour l'échange d'accès aux marchés 	2.1	13
16	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et actualiser les documents de politique et d'orientation de l'OACI 	2.1	13

T Â C H E	PROJET OU ACTIVITÉ	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	WP #
17	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser et publier des études de cas sur les expériences de libéralisation 	2.1	13
18	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des indicateurs de la libéralisation de l'accès aux marchés par les États 	2.1	13
19	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un accord multilatéral pour l'échange d'accès aux marchés du fret 	2.1	14
	Propriété et contrôle des transporteurs aériens :	2.2	12
20	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un accord international pour libéraliser la propriété et le contrôle 	2.2	12
21	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et actualiser les documents de politique et d'orientation de l'OACI 	2.2	12
	Protection des consommateurs :	2.3	5
22	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un ensemble de principes de base sur la protection des consommateurs 	2.3	5
23	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des orientations de politique 	2.3	5
24	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi des problèmes en vue de permettre aux États de décider s'il est nécessaire de conclure un arrangement plus formel, tel qu'un code de conduite mondial 	2.3	5
25	<ul style="list-style-type: none"> Coopérer avec d'autres organisations internationales et se coordonner avec celles-ci 	2.3	5
	Transparence des prix :	2.3	15
26	<ul style="list-style-type: none"> Collecter les informations et concevoir des outils analytiques sur la structure des prix des billets 	2.3	15
27	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des orientations spécifiques sur la transparence des prix dans le cadre des principes de base sur la protection des consommateurs 	2.3	15
28	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des recherches et des analyses sur les caractéristiques et besoins distincts des services de transport de passagers et des services de fret en termes de transparence des prix 	2.3	15
29	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des orientations de politique pour résoudre des problèmes émergents 	2.3	15
30	Déterminer les principaux obstacles à la connectivité	2.3	20
31	Réaliser une analyse coûts/avantages des mesures, y compris de la facilitation, en vue de renforcer la connectivité	2.3	20
	Concurrence loyale :	2.4	4
32	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des outils pour favoriser la coopération, le dialogue et l'échange d'informations entre autorités en charge de la concurrence 	2.4	4
33	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un ensemble de principes de base sur la concurrence loyale 	2.4	4
34	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les évolutions et actualiser les éléments indicatifs 	2.4	4
35	Suivre les évolutions et actualiser les éléments indicatifs sur les garanties	2.5	3
36	Ajouter une clause au TASA sur la réduction de la taxation sur la vente ou l'utilisation du transport aérien	2.6	10
37	Suivre les évolutions et actualiser les éléments indicatifs sur la commercialisation et la privatisation des aéroports et des ANSP	2.7	6

T Â C H E	PROJET OU ACTIVITÉ	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	WP #
	Financement des fonctions de supervision :	2.7	7
38	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des éléments indicatifs sur le financement durable de la supervision de la sécurité au niveau national 	2.7	7
39	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la situation en matière de financement de la supervision économique et de la supervision de la sûreté 	2.7	7
40	<ul style="list-style-type: none"> Explorer les possibilités de mettre en place de nouveaux mécanismes pour garantir un financement durable des fonctions de supervision aux niveaux national et régional 	2.7	7
41	<ul style="list-style-type: none"> Tenir les politiques et orientations de l'OACI à jour et adaptées à la situation 	2.7	7
42	Élaborer, pour le TASA, une clause basée sur les recommandations de la CEANS	2.7	9
43	Collecter des informations sur la mise en œuvre des politiques de l'OACI sur les redevances d'usage et les publier en tant que Supplément au Doc 9082	2.7	9
	Financement du système de transport aérien :	2.7	19
44	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des éléments indicatifs sur le financement durable du système de transport aérien 	2.7	19
45	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un nouveau manuel sur le financement du système de transport aérien, en tenant compte des besoins spécifiques exprimés par les États et par l'industrie à l'ANC/12 	2.7	19
46	<ul style="list-style-type: none"> Créer un nouveau mécanisme pour la consultation régulière entre États, organisations internationales et industrie 	2.7	19
47	Promouvoir les politiques de l'OACI sur le financement des infrastructures de transport aérien	2.7	21
	État des politiques de l'OACI sur la réglementation du transport aérien :	2.8	16
48	<ul style="list-style-type: none"> Tenir les politiques et orientations de l'OACI à jour et adaptées à la situation 	2.8	16
49	<ul style="list-style-type: none"> Envisager d'autres voies et moyens pour améliorer l'état des politiques de l'OACI pour le développement continu du système de transport aérien 	2.8	16
	Plan d'action pour la mise en œuvre d'un cadre réglementaire amélioré :	2.8	24
50	<ul style="list-style-type: none"> Envisager la définition d'une stratégie modulaire pour encourager l'harmonisation et la modernisation d'un cadre réglementaire mondial pour le transport aérien 	2.8	24
51	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une analyse coûts/avantages à soumettre à l'examen des États concernant la valeur ajoutée d'une nouvelle Annexe 	2.8	24
52	<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux États des informations supplémentaires sur le contenu et la portée d'une éventuelle Annexe pour une plus large mise en œuvre des politiques de l'OACI 	2.8	24